Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-200064699-20251203-DEL2025_097-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	**Présents**	**Qui ont pris part au vote**
26	14	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 3 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARO Eugène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/11/2025.

Présents : M. CARO Eugène, Maire, Mmes : COLAS-PANSARD Elisabeth, DARRAS Emilie, GUILLEMIN Christina, LONCLE Ludivine, NEZOU Marie-Reine, ONEN-VERGER Magali, REHEL Sylvie, VIMONT Marie-Laure, MM : BONENFANT Mikaël, COUSYN Bernard, d'AUBERT Tanguy, LOBJOIT Rony, RENNER Gérard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BAULAIN Sylvie à M. BONENFANT Mikaël, BERTRAND-LEMOINE Mathilde à Mme NEZOU Marie-Reine, DE SALINS Catherine à M. CARO Eugène, SOULARY Brigitte à Mme ONEN-VERGER Magali, MM : RABILLER Thibault à M. RENNER Gérard, VILLENEUVE Guillaume à M. d'AUBERT Tanguy

Excusés : MM : GUESDON Philippe, RAULT Clément

Absents : Mmes : CHAUVIERE Alicia, FARAUT-LALAIN Pauline, MM : HASLAY Jean-Michel, RAHARD Ludwig

A été nommée secrétaire : Mme NEZOU Marie-Reine

2025-097 – Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs de l'exercice 2026 (dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2025)

Rapporteur : Rony LOBJOIT, adjoint aux finances

***Vu** l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,*
***Considérant**, que jusqu'à l'adoption du budget le Maire peut engager, liquider les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget de l'exercice 2025 (sans les RAR) non compris le remboursement de la dette.*
***Considérant** que les limites des dépenses d'investissement sur le budget principal de la commune, et le budget annexe de la Boule d'Or sont les suivantes :*

Monsieur Rony Lobjoit, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

> « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. *En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

BUDGET COMMUNE		
Nature	Inscription 2025 BP + DM	Report 1/4
Opération 10 - Divers	595 579.24	**148 894.81**
Opération 11 - Bâtiments	442 365.00	**110 591.25**
Opération 12 - Acquisition de terrains	81 021.00	**20 255.25**
Opération 13 - Église	93 090.00	**23 272.50**
Opération 14 – Salle de sport	30 300.00	**7 575.00**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-200064699-20251203-DEL2025_097-DE

Opération 15 - Signalisation	36 050.00	**9 012.50**
Opération 18 - Voirie	404 174.00	**101 043.50**
Opération 40 – Aire de jeux	19 855.00	**4 963.75**
Opération 46 – Aménagement bourg de Trégon	275 000.00	**68 750.00**
Opération 54 – Décorations de Noël	15 000.00	**3 750.00**
Opération 55 - Matériel Informatique	5 000.00	**1 250.00**

BUDGET LA BOULE D'OR		
Nature	Inscription 2025 BP + DM	Report 1/4
21 - Immobilisations corporelles	**179 905.82**	**44 976.45**
21888 – Autres immobilisations corporelles	*179 905.82*	*44 976.45*

Monsieur Lobjoit demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, décide de :

- **AUTORISER** jusqu'au vote du budget primitif sur le budget Commune et le budget Annexe mentionnés ci-dessus, à, engager, liquider et mandater :

  - Les dépenses et recettes en section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
  - Les remboursements en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
  - Les dépenses et recettes en section d'investissement dans les limites indiquées ci-dessus.

En mairie, le 4 décembre 2025
Président de séance :
M. CARO Eugène, Maire

Secrétaire de séance :
Mme NEZOU Marie-Reine